

RCS : RODEZ  
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00218  
Numéro SIREN : 403 078 124  
Nom ou dénomination : A 4 H

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2022 sous le numéro de dépôt 1745

**A4H**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 485 120 euros**  
**Siège social : Résidence Les Jacobins**  
**Rue Camille Douls, 12000 RODEZ**  
**403078124 RCS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 25 JUIN 2021**

L'an Deux Mille Vingt et un  
Le 25 juin  
A 20 heures

Les associés de la société A4H se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Résidence Les Jacobins Rue Camille Douls 12000 RODEZ, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

Monsieur Christian ALBOUY,  
- titulaire de 1 parts sociales en pleine propriété  
- titulaire de 3016 parts sociales en usufruit,

Monsieur Christophe ALBOUY,  
- titulaire de 12143 parts sociales en pleine propriété  
- titulaire de 3016 parts sociales en nue-propriété,

Monsieur Stéphane ALBOUY,  
- titulaire de 12143 parts sociales en pleine propriété  
- titulaire de 3016 parts sociales en nue-propriété

Madame Françoise ALBOUY MATOU,  
- titulaire de 1 parts sociales en pleine propriété  
- titulaire de 3016 parts sociales en usufruit,

Total des actions des associés présents : 30320 actions sur les 30320 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian ALBOUY, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2020 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- la SARL STRENA GROUP domiciliée 27 rue de Metz 31000 TOULOUSE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la société AB CONSEIL domiciliée 55 avenue Louis Bréguet 31400 TOULOUSE en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La SARL STRENA GROUP et la société AB CONSEIL ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

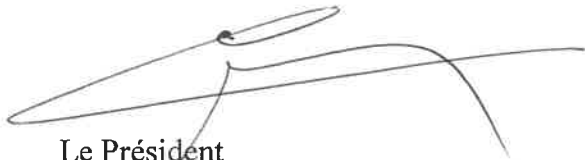
## **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Le Président  
Christian ALBOUY